



## Conseil municipal du 27 janvier 2022

**--Modification des statuts de la Communauté des Communes du Haut-Lignon :** Le Conseil Municipal donne son accord pour supprimer des statuts de la CCHL la compétence optionnelle concernant la création et gestion des maisons de service public.

### **--Demandes de cessions ou échanges :**

Quatre dossiers sont exposés au Conseil, chacun a fait l'objet d'une étude préalable et d'une enquête publique confiée à un commissaire enquêteur chargé de recueillir les remarques des riverains.

#### Bosméa

Le Conseil constate la désaffectation d'une partie de la voie communale (38m<sup>2</sup>) et décide de fixer à 10 € / m<sup>2</sup> le prix de vente, les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

#### Le Grand Crouzet

Le Conseil procède au déclassement d'une partie de chemin rural inusité. Le prix est également fixé à 10 € le m<sup>2</sup> ( frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur).

Salettes Il s'agit d'un échange de terrain avec un particulier permettant de rectifier le plan cadastral au niveau du Pont, l'accès se faisant aujourd'hui sur un terrain privé.

Vacheresse Même cas de figure, échange de terrain pour rectifier l'ancien tracé du chemin menant de Vacheresse à La Cumine.

### **--Vote des tarifs Commune**

Les tarifs communaux concernant les droits de pesage et le remblai de Chennebou sont supprimés. Les tarifs concernant le cabinet médical sont modifiés en fonction des surfaces attribuées à chaque professionnel comme suit :

cabinet infirmière Mme SAVROT: 150€ par mois , cabinet médical : Dr RUEL et AUBRY 250€ par mois.

Concernant la location à la journée de la salle du Calibert : gratuité pour associations communales 250€ la journée pour associations extérieures. Caution de 500€ demandée. Les autres tarifs demeurent inchangés.

--Vote des tarifs du Camping Municipal : La plupart sont inchangés.

A noter toutefois une augmentation du forfait printemps et automne ( 3,51% ) , personne sup en forfait saisonnier ( 5% ) , forfait caravane ( 1,27% ) , forfait mobile-home (1,79% ) , les locations de chalets ( 5% en moyenne en haute saison), inchangés en basse saison. A noter l'extension en 2022 de l'accès WIFI à l'ensemble du camping .

--Tarifs Cantine votés par le CCAS :

La loi Egalim nous oblige à partir de janvier 2022 de mettre en place dans les restaurants collectifs au moins 50% de produits Bio ou possédant un Label de qualité. Le prix de revient du repas va légèrement augmenter passant de 5,12€ à 5,78€ soit 0,66€ d'augmentation. Le Conseil décide de prendre en charge les 2/3 de cette augmentation, ne répercutant que 25 c sur le prix demandé aux familles, le tarif du repas cantine sera de 3,95€ en 2022.

**Immobilisations** : Le Conseil adopte à l'unanimité les durées d'immobilisations prévues concernant le Camping Municipal ( corporelles et incorporelles) .

### **Convention assistance progiciels et dématérialisation des procédures par le Centre de Gestion**

**43** : Le Conseil Municipal autorise le maire à signer une nouvelle convention avec le CDG 43 qui concerne « l'Assistance progiciels » et la « dématérialisation des procédures » et produira effet jusqu' au 31 dec 2026.

### **Travaux d'éclairage public suite renforcement Basse Tension, poste de Faurie :**

L'avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire, l'estimation des dépenses s'élève à 1910,51€. Le Syndicat demande une participation de 55% soit 1083,78€. Le Conseil approuve le projet présenté et inscrit la somme de 1083,78€ au budget primitif.

### **Subvention Ecole :**

L'Ecole Albert Camus sollicite une subvention pour mener à bien ses projets de l'année scolaire 2021/2022. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour une subvention de 15€ par élève, sachant que l'école compte 91 élèves, montant global accordé 1 365€.

### **Subventions Associations :**

Amis de St Voy : Accord pour une participation de 250€ en faveur d'évènements musicaux de qualité conduit cet automne par « Hors Saison Musicale » en direction du public de la résidence du Lizieux et avec l'organisation d'un concert à St Voy..

CIMADE : 500€

Prix Départemental de la Résistance et la Déportation : C'est un concours départemental, au service du devoir de mémoire, ouvert aux jeunes collégiens et lycéens de la Hte Loire. Accord du Conseil pour 100€.

VETATHLON : Bel évènement sportif appelé à se reproduire avec nos amis Tençois, accord du Conseil pour 350€ de subvention au vu du bilan financier.

Comité d'animation du Mazet :

pour les frais occasionnés par les animations autour de Noël : 100€ ( frais couvrant la venue du chanteur) .

-- Association Environnement et patrimoine du Mazet : concerne la prise en charge du salaire de Daniel Teyssier mis à disposition de la commune. Cette subvention est versée en deux fois, un premier versement de 6000€ en avril, un deuxième en septembre du même montant. Accord à l'unanimité du conseil.

Ardéchoise : Ca repart en 2022, les membres de la commission sport et les bénévoles intéressés peuvent rejoindre le groupe sous la conduite de Chantal Russier référente de la commune ( pour la joindre 06 17 89 32 83) . Une réunion sera organisée avant la fin du mois.